

NOM DU GH : SIEGE**NOM DE L'ETABLISSEMENT : DRCI****ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :** Direction de la recherche clinique et de l'innovation
Hôpital Saint Louis – 1 avenue Claude Vellefaux – 75010 Paris**INTITULE DU POSTE**

Réfèrent GH (APHP Sorbonne Université)

METIER

Chargé de mission Manager Senior

CODE METIER**GRADE****STRUCTURE****POLE**

Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)

ACTIVITE

La Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) est chargée de piloter les projets de recherche développés par l'AP-HP et de suivre l'ensemble des activités de recherche se déroulant au sein de l'institution.

Importante structure de soutien à fortes compétences, la DRCI aide et accompagne les investigateurs dans les différentes étapes de réalisation et valorisation de leur projet de recherche, en lien avec les 12 Unités de Recherche Clinique (URC), antennes locales de la direction situées au sein des Groupes Hospitaliers (GH) :

- aide à la conception, au financement, à la promotion et réalisation des protocoles de recherches cliniques et à la publication des résultats,
- aide à la valorisation et la protection des innovations,
- mise en place de partenariats privilégiés de R&D avec des entreprises françaises ou étrangères pour la mise sur le marché de produits et services innovants au bénéfice des patients.

La DRCI participe à l'élaboration de la politique de Recherche & Innovation de l'AP-HP dont elle coordonne la mise en œuvre en lien avec la Commission Médicale d'Établissement (CME) et la Commission Innovation des Produits de Santé

La DRCI assure l'interface avec les organismes de recherche publique (Inserm, CNRS, CEA, INRA...), les pouvoirs publics (Ministère de la Santé-DGOS, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...), les autorités administratives (ANSM, HCERES, CNIL ...) et les instances nationales représentatives de la recherche (Aviesan, CNCR ...)

La DRCI anime le Comité de la Recherche en Matière Biomédicale et de Santé Publique (CRMBSP), instance collégiale consultative présente au sein de chaque Centre Hospitalier Universitaire (CHU), comme l'AP-HP.

SERVICE

Pôle Promotion

Les missions du pôle Promotion consistent en la mise en œuvre et le suivi des projets de recherche clinique nationaux et internationaux dont l'AP-HP est promoteur, conformément aux textes législatifs en vigueur et en lien avec les Unités de Recherche Clinique (URC) et les investigateurs. Elle s'assure également de la sécurité des patients qui se prêtent à ces recherches et coordonne l'ensemble des moyens et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Le secteur promotion est composé de quatre équipes constituées selon les groupes hospitaliers de l'AP-HP et l'environnement universitaire, sous la responsabilité de quatre référents GH dont la répartition est la suivante :

- GROUPE SORBONNE UNIVERSITE
- GROUPE CENTRE UNIVERSITE DE PARIS
- GROUPE NORD UNIVERSITE DE PARIS
- GROUPE PARIS SACLAY / MONDOR / HUPSSD

LIAISONS

HIERARCHIQUES DIRECTES

- *Rattachement hiérarchique :*
 - Le responsable du pôle promotion
 - Le Directeur de la DRCI

FONCTIONNELLES

- Les pôles et secteurs internes de la DRCI, (secteur vigilance, pôle gestion, pôle qualité et thématiques transversales, pôle partenariat et expertise, pôle transfert et valorisation, secteur Qualité...)
- Les Unités de Recherche Clinique,
- Le secteur Essais Cliniques de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) et / ou les pharmacies à usage intérieur (PUI),
- Les personnels hospitaliers concernés par les recherches promues par l'AP-HP : investigateurs, pharmaciens, personnel paramédical et administratif...
- La coordination médicale collégiale de la DRCI

Missions

- Assurer un rôle de référent identifié par les acteurs de la recherche dans les GH et au sein de la DRCI
 - Optimiser les circuits relatifs à la promotion avec les GH et les URC
 - Améliorer la communication et les échanges entre URC et DRCI
 - Assurer un lien transversal avec les autres pôles de la DRCI
- Assurer une cohésion d'équipe:
 - Organiser et coordonner les équipes, visant notamment à améliorer la mise en œuvre et le suivi des projets
 - Améliorer la standardisation de la prise en charge des recherches
 - Organiser l'accès et la fluidité de l'information
 - Veiller à l'application des procédures de gestion des projets de recherche (management de la qualité).
 - Suivi des indicateurs d'activité du secteur
 - Assurer le reporting auprès du chef de pôle.
- Manager une équipe de Chefs de projets en lien avec le responsable du Pôle Promotion
 - Evaluer les besoins de formation / être force de proposition pour les formations.
 - Participer au processus de recrutement, organiser les remplacements.
 - Suivre l'organisation du travail (planning, évaluation, répartition de la charge de travail)
- Poursuivre l'expertise de Chef de projet:
 - Prise en charge d'un portefeuille de projets de recherche pour garder la maîtrise technique des sujets
 - Rédaction de notes techniques relatives aux dossiers suivis.
 - Aide au suivi des dossiers complexes

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

HORAIRES DE TRAVAIL

Cadre au forfait

COMPETENCES REQUISES

- Qualités relationnelles
- Appétence pour l'encadrement
- Rigueur, sérieux et grande organisation professionnelle (respect des délais)
- Autonomie et discrétion
- Sens du travail collectif

Connaissances associées

- o Réglementation relative à la recherche clinique – connaissances experts
- o Ethique de la recherche – connaissances approfondies
- o Organisation et fonctionnement interne de la structure – connaissances détaillées
- o Anglais scientifique – connaissances détaillées
- o Conduite de projet – connaissances détaillées
- o Méthodes de recherche clinique – connaissances détaillées
- o Vocabulaire médical – connaissances détaillées
- o Ethique et déontologie médicales – connaissances générales

PRE-REQUIS

- Titulaire d'une thèse de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de sciences.
- Master II « Recherche Clinique » ou « Chef de projet en recherche clinique »
- Bac + 5 (les titulaires d'un diplôme d'ingénieur)

RISQUES PROFESSIONNELS ET MESURES PREVENTIVES